Image not found or type unknown

Prime d'objectif non versée - mobilite interne

Par **sorus2702**, le **31/03/2008** à **14:45**

Bonjour,

J'ai effectué une mobilité interne dans mon entreprise et donc changé de direction.
J'avais, avant cette mobilité, un avenant à mon contrat de travail me donnant droit à une prime d'objectif annuelle.
Pour 2007, je suis resté 10 mois dans mon ancienne direction et mon entretien annuel, réalisé dans l'ancienne direction (en février 2008) a validé le fait que j'avais atteint mes objectifs donnés par mon ancienne direction.

En janvier de cette année, ma nouvelle direction ne pouvant pas gérer mon avenant, a inclut ma prime à mon salaire. L'avenant est donc supprimé en janvier 2008.

En mars, j'ai constaté que je n'avais pas le versement de ma prime d'objectif.

Est-ce qu'il existe un recours juridique pour obliger mon employeur (une administration financière) à me verser ma prime ? Est-ce que cela relève des prud'hommes ?

Je compte envoyer à mon ancien directeur un courrier en recommandé demandant le motif du non versement au vue du compte rendu de l'entretien individuel.
Y a -t'il d'autres élements à demander ?

Merci

S.O.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés